



# Info Municipalité

Avril 2018



## Horaires à respecter pour la tonte des gazons et les travaux bruyants :

Du lundi au vendredi : de 7h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h00  
Samedi : de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00  
Dimanche et jours fériés : Interdit

## Déchetterie :

Afin de réduire les coûts d'élimination des déchets, nous vous remercions de privilégier le retour de vos appareils électroménager auprès des points de vente ou directement à Valorsa.

## Villiger :

Nous rappelons qu'il est interdit de déposer des sacs poubelles de plus de 60 litres dans les containers enterrés de type Villiger.

Des containers à roulettes sont à disposition, à la déchetterie, à la rue du Bourquin et à la rue du Château, pour les gros sacs poubelle **taxés**.

## Les 10 ans du Croqu'carotte :

Le **Croqu'carotte** fête ses **10 ans** cette année, l'occasion de faire une fête qui se déroulera :

le **16 juin prochain dès 14h** (dans la cour de l'école ou en cas de pluie dans la grande salle de Daillens)

**Au programme :** animations pour petits et grands, boum, concert, et pleins d'autres surprises...

Petite restauration par l'Auberge de la Balance.

**Nous comptons sur votre présence, réservez la date !**

Association Croqu'carotte  
077 454 56 67  
[croqucarotte@hotmail.com](mailto:croqucarotte@hotmail.com)



**Tournez svp** ↘

## Fermeture des bureaux de l'administration communale :

Les bureaux de l'administration communale seront exceptionnellement fermés le jeudi 24 mai 2018.

## Autorisation pour Piscines et Jacuzzi :

Une demande avec descriptif (modèle, capacité, situation) est à adresser à l'administration communale pour :

- Toute nouvelle installation de piscine/jacuzzi saisonnière ou fixe, chauffée ou pas, neuve ou d'occasion
- Toute ancienne installation qui n'aurait pas encore reçu d'autorisation (délai au 30 juin 2018 pour mise en conformité)

Pour les piscines saisonnères non chauffées (démontées durant l'hiver) de > 4 m<sup>3</sup>

Pour tous les bassins fixes non chauffés (non démontés durant l'hiver)

Pour tous les jacuzzis et bassins fixes chauffés

Document plus détaillé, avec procédure et émoluments, sur le site de la Commune :

<http://www.dailens.ch/police-des-constructions-fr607.html>

## Election complémentaire :

Suite à la démission de M. Roger Reymond, Municipal, une élection complémentaire aura lieu le 10 juin 2018, en même temps que la votation fédérale.

Les listes peuvent être retirées auprès de l'administration communale et devront être déposées au même endroit, au plus tard le **30 avril 2018 à midi**. Le bureau sera exceptionnellement ouvert ce jour-là de 10h00 à 12h00.

L'arrêté de convocation peut être consulté au pilier public ou sur notre site internet.